



## Pour résilier un abonnement des injustifiés ?

Par **chkone**, le **22/05/2009** à **12:22**

Bonjour,

J'ai pris un abonnement à une salle de sportil y a 6 jours dd'une valeur de 350€ qui n'a toujours pas été prélevé. Et je veux annuler cet abonnement et la personne au téléphone me dit que j'aurais des frais de 100€ et je voudrais savoir si il est dans son droit. Je pensais que nous avions droit à 7 jours de rétractations.

Merci

Par **Corentin**, le **22/05/2009** à **14:02**

Non, les 7 jours permettant au consommateur de se rétracter s'appliquent uniquement dans certains cas : vente par correspondance, vente par démarchage à domicile...

Si vous avez signé en personne sur place, vous ne bénéficiez pas d'un tel délai.

Quant aux 100€ ils sont mentionnés dans votre contrat normalement, lisez le et regardez ce qu'il en est.

Cordialement,

Par **chkone**, le **22/05/2009** à **14:18**

en effet c'est dans le contact mais c'est une étoile d'étoile je l'avais pas vu Merci